



Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement - Éducation - Recherche - Culture - Formation - Insertion

Section départementale de la Lozère

Espace Jean Jaurès

Rue Charles Morel

48000 MENDE

fsu48@fsu.fr

DECLARATION PRELABLE CTSD du 9 février 2016

Dans une période où les crises sont multiples : sociale, économique, politique et écologique, il est fondamental d'investir pour la jeunesse car c'est se projeter dans l'avenir. Résorber les fractures qui fragilisent notre société, c'est construire les cohésions de demain. L'éducation et la recherche sont indispensables partout sur notre territoire, pour relever tous les défis auxquels notre société est confrontée. En lien avec tous les services publics, le service public d'éducation doit avoir les moyens de remplir ses missions.

Ainsi, la FSU, dans son rôle de fédération syndicale, n'accepte pas que l'on puisse assimiler la défense de l'intérêt des salariés à un délit. A l'inverse de cela, il faut entendre la détresse sociale et y apporter des réponses. Elle dénonce la criminalisation de l'action sociale. C'est pourquoi elle demande l'arrêt des poursuites contre les 8 de Goodyear.

Le quinquennat touche à sa fin. Il s'inscrivait en 2012 sous la priorité à la jeunesse et tout particulièrement au primaire. Après avoir salué cet engagement la FSU ne peut que faire le constat de résultats peinant à se concrétiser dans les écoles, constat confirmé par le comité de suivi de la Loi de Refondation. Au niveau national, les nouveaux dispositifs (Plus de Maîtres que de Classes, Scolarisation des enfants de moins de trois ans,...), quand ils existent, se mettent en place aux dépens des effectifs par classe, des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté (RASED, CMPP..) ou encore de la formation et du remplacement avec en parallèle la dégradation des conditions de travail des personnels et de la scolarisation des élèves.

Pour le premier degré dans notre département, la dotation est plus favorable qu'on ne pouvait s'y attendre, et la FSU apprécie positivement le maintien du maillage scolaire sur tout le territoire. Cependant concernant le dispositif « plus de maîtres que de classes », avec un seul moyen supplémentaire permettant en Lozère à une seconde école d'en bénéficier celui-ci est très loin d'être généralisé. Pour la FSU le taux de réussite scolaire départemental très satisfaisant et le fait de ne pas répondre aux critères de zone d'éducation prioritaire ne doivent pas être des freins à la généralisation de ce dispositif pédagogique innovant qui ne peut que concourir à améliorer la réussite scolaire. L'argument purement comptable de P/E est un élément administratif inadapté à la réalité socio-géographique du département et ces dispositifs ne doivent pas concerner que l'éducation prioritaire. Par ailleurs les territoires ruraux voient eux aussi une inquiétante augmentation des problèmes de scolarisation liés à la difficulté scolaire et une multiplication des formes de violence de plus en plus problématiques au quotidien. Du chemin reste à faire pour que ce dispositif fasse sens.

Enfin si nous ne sommes pas favorables au "label" "poste moins de trois ans" qui ne répond pas dans notre département hyper rural à la réalité de la scolarisation de ces élèves dans des classes à multi-niveaux , il est toujours aussi insupportable de constater la minoration systématique des effectifs particulièrement pour les élèves de moins de trois ans. Personne n'ignore les conséquences liées à la particularité du règlement intérieur départemental permettant la scolarisation de ces enfants en cours d'année scolaire dès leur deuxième anniversaire : ce sont bien les enseignants qui permettent d'afficher un taux de scolarisation hors norme de plus de 40% dans les écoles publiques. Le choix de la maternelle comme variable d'ajustement pour dégonfler les effectifs permet comme à l'habitude d'annoncer « une relative stabilité au niveau pré-élémentaire » !

Le ministère attribue à notre académie cinq postes liés au « protocole ruralité ». Cela nous semble une réponse pour le moins simpliste, voire inadaptée, pour traiter de l'école rurale ou plutôt des écoles rurales, au regard du défi à relever. Le SNUipp48, au sein de la FSU, inquiet de ne voir aucune information dans les documents préparatoires au CTA, vous a interrogé à ce sujet par courrier. Votre réponse a été pour le moins insatisfaisante. Pour la FSU, si ces protocoles s'avèrent être le dispositif de contractualisation pour la restructuration du maillage scolaire territorial imposé dans certains départements comme le Cantal, le Lot ou le Gers, il est évident pour nous que l'objectif affiché d'aménagement du territoire conduira en réalité à privilégier la concentration des structures de scolarisation de surcroît sans concertation. Ce faisant, au-delà de la faisabilité dans certains territoires de montagnes et des conséquences en terme de transports scolaires et de fatigabilité pour les élèves, le service public d'éducation s'éloignera du lieu d'habitation des élèves, éloignement de l'école qui va peser beaucoup plus lourdement sur les familles populaires présentes dans le rural isolé. En outre, constituer des "pôles scolaires" entraînera à court ou moyen terme l'élévation des effectifs par classe. Autant de choix (éloignement, taille des classes, fatigabilité des élèves, transports scolaires) qui, pour des raisons budgétaires, contredisent les acquis de la recherche et vont à l'encontre de notre ambition de voir réussir tous les élèves. Enfin, si de tels dispositifs devaient être envisagés dans notre académie, nous réitérons aujourd'hui la demande faite à Madame la Rectrice en CTA d'associer les personnels et les usagers aux discussions relatives à ce sujet.

En ce qui concerne l'enseignement des langues régionales, les inquiétudes sont vives à double titre : la poursuite de la mise en place des cursus bilingues français-occitan ne sera pas respectée cette année dans notre département, et l'application de la Réforme du collège conduit à réduire de manière drastique les heures d'enseignement de l'occitan. L'absence de continuité école-collège va détourner un certain nombre de familles de l'enseignement bilingue. Le SNUipp soutient l'action des syndicats du second degré dans leur action pour l'abrogation de cette réforme aux antipodes de son projet d'école.

Enfin, la démocratie sociale a encore bien du chemin à faire entre les paroles et les actes. Il serait bon que le dialogue social et le travail paritaire soient véritablement respectés. Nous attendons donc de cette instance qu'elle ne s'apparente pas à une chambre d'enregistrement mais que les échanges puissent déboucher sur des positionnements partagés et des décisions qui seraient véritablement favorables aux élèves, aux enseignants et au service public d'Education. A ce titre comment recevoir les quelques lignes faisant référence à la nécessaire confidentialité des documents de travail en bas des dits-documents quand dans le même temps les directeurs d'écoles et les mairies sont destinataires d'un courrier les informant d'une possibilité d'ouverture ou de fermeture. C'est exactement la démarche de notre organisation syndicale dans le cas d'ouverture ou fermeture éventuelles non pas pour calmer des ardeurs contestataires mais pour affiner avec les équipes concernées les arguments de travail. Certains membres de cette instance en seraient exemptés ?